

1 100 000 €

Contact agence

Agence de la Mer

400 Avenue de la Mer

06210 Mandelieu-la-Napoule

+33 (0)6 60 81 22 80 / contact@mer-immo.com

Achat villa

5 pièces

Surface : 182 m²

Surface séjour : 77 m²

Surface terrain : 2200 m²

Année construction : 2012

Exposition : Sud

Vue : Dégagée

Eau chaude : Electrique

État intérieur : Excellent

État extérieur : Bon

Couverture : Tuiles

Prestations :

Piscine, Pool house, Bureau, Chambres de plain-pied, Double vitrage, Combles aménageables, Buanderie, Abris Voiture, Calme

3 chambres

3 terrasses

1 salle de bain

1 salle de douche

3 toilettes

4 parkings

Classe énergie (dpe) : B

Emission de gaz à effet de serre (ges) : A



Villa 1854 Peymeinade

MAGNIFIQUE VILLA DE PLAIN-PIED Située dans un cadre verdoyant et paisible, cette superbe villa de plain-pied d'une superficie d'environ 182 m² vous offre un cadre de vie exceptionnel au cœur de la charmante commune de Peymeinade. Dès l'entrée, vous serez séduit par son vaste séjour lumineux de 77 m² environ, agrémenté d'une cuisine américaine moderne et entièrement équipée, parfaite pour vos moments de convivialité en famille ou entre amis. La villa dispose également de trois belles chambres spacieuses, idéales pour des nuits reposantes, ainsi qu'un bureau qui pourra répondre à vos besoins professionnels ou être aménagé selon vos envies. À l'extérieur, vous découvrirez une magnifique piscine au sel, ouverte ou couverte, de 4,20 mètres par 9 mètres, idéale pour profiter de baignades en toute saison, dans un cadre de tranquillité absolue. Le tout est implanté sur un terrain paysager où vous pourrez apprécier le calme environnant et les journées ensoleillées. Les prestations de qualité, les volumes généreux et la luminosité omniprésente font de cette villa un bien rare sur le marché. A seulement quelques minutes des axes routiers principaux, cette villa saura séduire les amoureux de la nature cherchant un lieu de vie pratique et raffiné. Ne manquez pas l'opportunité de visiter cette maison d'exception !

TRACFIN : Conformément à l'Article L561.5 du Code Monétaire et financier, pour

